

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 29 novembre 2019

L'an Deux Mil Dix-neuf,

Et le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE - Claudette MISSIOUX – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT - André AUROUX - Martine GACON – Robert DELUDET – Josiane MARIDET – Robert PERROT – Martial PENTECOTE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sabine LEVASSEUR à Robert DELUDET – Carène LIBERAS à Josiane MARIDET – Katy ROGER à Franck PAJOT

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Présentation du Projet éolien Viersat-Quinssaines,
- Assurance Dommages-ouvrage pour la Maison d'Assistantes Maternelles,
- Avenant à la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de l'Allier,
- Plan de financement actualisé des travaux de la RD745.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION PROJET ÉOLIEN VIERSAT QUINSSAINES

Alexandre BERRE, chef de projet NEOEN, présente au Conseil Municipal le projet de parc éolien de Viersat-Quinssaines.

En vue de la construction, l'exploitation et le démantèlement du futur parc éolien de la Centrale Eolienne de Viersat, composé de 5 éoliennes à Viersat et 3 éoliennes à Quinssaines, une délibération du conseil est requise afin de permettre la signature d'un bail et la création de servitudes sur les parcelles, chemins ruraux ou communaux appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la société Centrale Eolienne de Viersat à utiliser les chemins suivants et ce, conformément aux plans fournis à la Commune dès avant ce jour :

- chemin dit « des Ouches »
- chemin dit « de Lamais à Argenty »
- chemin dit « de Viersat au Roulet »

- chemin dit « rue des Perrières »
- chemin dit « de Chambon Creuse à Domérat »
- chemins permettant l'accès à la parcelle AN_13 sur la commune de Quinssaines

Ainsi, que les parcelles suivantes :

- A 57 à Viersat
- AS 1 à Quinssaines
- A 239 à Viersat
- AS 258 et AS 259 à Quinssaines

En vue notamment de les grever de diverses servitudes de passage, servitudes de passage de convois exceptionnels, servitudes de survol et servitudes de passage en tréfonds de câbles électriques dans le cadre de l'exploitation du futur parc éolien.

Ces servitudes seront consenties en contrepartie d'une indemnité annuelle d'un montant de six mille cent quatre-vingt-dix euros (6 190 €), ce montant sera révisé chaque année selon une formule d'indexation identique à celle appliquée au prix de vente de l'électricité générée par le parc éolien,

AUTORISE la société Centrale Eolienne de Viersat à prendre à bail emphytéotique la parcelle cadastrée A 239 sise à Viersat dépendant du domaine privé de la commune, pour une durée de 80 ans, moyennant un loyer annuel de quatre-mille-deux-cents euros (4 200€), dans le but d'implanter une éolienne dans le cadre de l'exploitation du futur parc éolien. Ce montant sera révisé chaque année selon une formule d'indexation identique à celle appliquée au prix de vente de l'électricité générée par le parc éolien,

AUTORISE la société Centrale Eolienne de Viersat à réaliser sur ces chemins communaux et ruraux ci-dessus visés toutes les études techniques préalables nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien en vue de leur réfection, élargissement et aménagement et plus largement de la mise en place de ces servitudes dont la servitude de surplomb,

AUTORISE spécialement Monsieur le Maire de la Commune, à signer tous documents relatifs au projet éolien, la convention d'autorisation relative à l'utilisation des chemins communaux, ainsi que l'acte authentique consécutif, devant Maître LORISSON, Notaire à DIJON, 1 Place de l'Europe, dont le projet présenté intégrera les propositions acceptées par le Conseil Municipal.

2 – CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUALUDIQUE DE LA LOUE POUR 2019/2020

Monsieur le Maire présente la convention d'utilisation du Centre Aqualudique de la Loue, pour l'école Les Jaumarins, concernant l'année scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la convention d'utilisation du Centre Aqualudique de la Loue, pour l'école Les Jaumarins.

3 – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal doit prendre acte du rapport annuel concernant l'assainissement établi sur la base de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire,

Ce rapport est adressé à la commune afin que le Maire puisse le présenter au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Prendre acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

4 – PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ DES TRAVAUX DE LA MAM

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement des travaux de la MAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du plan de financement suivant :

Plan de financement global de la MAM :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
		Montants	Taux	
Maîtrise d'Œuvre	28 399,80 €	LEADER	10 942,49 €	3%
Lot 1 : Gros œuvre	95 795,00 €			
Lot 2 : VRD - Clôtures	34 000,00 €			
Dépose candélabre, abattage arbres	1 900,00 €	Etat	165 593,00 €	43,5%
Lot 3 : Charpente bois - Couverture	55 167,55 €			
Lot 4 : Menuiserie extérieures - Serrureries	39 890,00 €			
Lot 5 : Menuiseries intérieures bois	18 216,77 €	Conseil Départemental de l'Allier	113 985,60 €	30%
Lot 6 : Plâtrerie - Isolation - Peinture	37 900,00 €			
Lot 7 : Carrelage - Faïence	11 663,00 €			
Lot 8 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - V.M.C	18 935,28 €	Autofinancement	89 430,90 €	23,5%
Lot 9 : Electricité générale	19 084,59 €			
Frais annexes	19 000,00 €			
TOTAL	379 951,99 € HT	TOTAL	379 951,99 €	100 %

ACCEPTE qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,

❑ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ **Leader** d'un montant de **10 942,49€** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de **165 593€**,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de Soutien aux services en milieu rural d'un montant de **113 985,60€** (accord définitif).

5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

SUBVENTION TEAM CYCLISTE MONTLUÇON (TCM)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que le Team Cycliste Montluçon (TCM) organise son cyclo-cross le 15 décembre 2019. Il propose, dans ce cadre, de verser à l'association, une subvention de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

❑ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 300€ à l'association Team Cycliste Montluçon.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU TEIL A L'OCCASION DU SEISME

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

❑ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 100€ à la commune de TEIL.

SUBVENTION SERVICE D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE A DOMICILE

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile, cogéré par l'Education Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier, intervient pour élaborer des projets pédagogiques en sollicitant des équipes de professeurs à chaque fois qu'un élève atteint de maladie ou accidenté fait appel à lui afin d'éviter une rupture scolaire préjudiciable au bon déroulement de sa scolarité.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, deux élèves de la commune de Quinssaines ont bénéficié du SAPAD.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au SAPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

❑ **DECIDE**, d'attribuer au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD), une subvention de 100€.

SUBVENTION ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

L'association Prévention Routière sollicite une aide financière pour l'animation 2020 dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, à hauteur de 150€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

SUBVENTION CODERAIL

Le Comité de Défense et de Développement du Rail de la région de Montluçon et du Val de Cher sollicite une aide financière pour le bon fonctionnement de cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALQ FOOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** d'attribuer pour l'année 2019 une subvention complémentaire à l'ALQ Foot de 500€.

SUBVENTION LES ANNEAUX D'ELORA

L'association Les Anneaux d'Elora sollicite une aide financière de 500€, afin de financer une journée de fête médiévale, avec l'association Cultur'Ailes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.

6 – PROJET D'IMPLANTATION DE DEUX CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES AU SOL : CROIX DURAND, LE CHAMP LEVA A QUINSSAINES ET LES MORIAUX A PREMILHAT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la société CPV SUN 40 a déposé des permis de construire en vue de l'implantation de deux centrales photovoltaïque au sol, l'une aux lieudits « Croix Durand » et « Le Champ Leva », sur le territoire de la commune de Quinssaines et l'autre, au lieudit « Les Moriaux » sur le territoire de la commune de Prémilhat.

Ce projet est soumis à l'enquête publique d'une durée de 36 jours, soit du 25 novembre 2019 au 30 décembre 2019 inclus. Monsieur Francis VANPOPERINGHE a été désigné commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal doit exprimer un avis sur cette affaire, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, à savoir le 15 janvier 2020, dernier délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET** un avis favorable sur ce projet.

7 – MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITÉE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à la demande de l'Intersyndicale des retraités de l'Allier.

8 – DECISIONS MODIFICATIVES 2019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, d'apporter des ajustements au niveau du budget d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les Décisions Modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article (Chap) - Opération		Montant	Article (Chap) - Opération		Montant
020 (020)	Dépenses imprévues	42 926,12 €	021 (021)	Virement de la section de fonctionnement	-132 286,84 €
			1641 (16)	Emprunts	20 391,03 €
OPERATION 136 : CREATION MAM					
			1328 (13)	Autres	-599,37 €
			1641 (16)	Emprunts	599,37 €
OPERATION 138 : AMENAGEMENT RD 745					
2031 (20)	Frais d'études	-56 100,00 €	1322 (13)	Régions	-75 000,00 €
2315 (23)	Installation, matériel et outillage	-420 000,00 €	1323 (13)	Départements	-90 000,00 €
			1328 (13)	Autres	-100 000,00 €
			1341 (13)	Dotation d'équipement	-25 000,00 €
			1641 (16)	Emprunts	-31 278,07 €
TOTAL DEPENSES		-433 173,88 €	TOTAL RECETTES		-433 173,88 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Article (Chap)		Montant
022 (022)	Dépenses imprévues	65 592,61 €
023 (023)	Virement à la section d'investissement	-132 286,84 €
60612 (011)	Energie-Electricité	2 000,00 €
60631 (011)	Fournitures d'entretien	500,00 €
60633 (011)	Fournitures de voirie	4 270,98 €
615221 (011)	Bâtiments publics	29 705,31 €
615231 (011)	Voiries	30 000,00 €
61558 (011)	Autres bien mobiliers	75,47 €
6247 (011)	Transports collectifs	110,00 €
6358 (011)	Autres droits	32,00 €
6411 (012)	Personnel titulaire	-1 303,00 €

6413 (012)	Personnel non titulaire	1 216,25 €
6454 (012)	Cotisations aux ASSEDICS	47,08 €
65372 (65)	Cotisations aux fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	40,14 €
6713 (67)	Secours et dots	800,00 €
6714 (67)	Bourses et prix	-800,00 €
TOTAL		0,00 €

LOTISSEMENT DU PRE CADET

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article (Chap) - Opération		Montant	Article (Chap) - Opération		Montant
3555 (040)	Terrains aménagés	364,00 €	021 (021)	Virement de la section de fonctionnement	364,00 €
		364,00 €			364,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article (Chap) - Opération		Montant	Article (Chap) - Opération		Montant
023 (023)	Virement à la section d'investissement	364,00 €	71355 (042)	Variation des stocks de terrains aménagés	364,00 €
		364,00 €			364,00 €

TOTAL DEPENSES	728,00 €	TOTAL RECETTES	728,00 €
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

9 – VALORISATION LOYERS DES ANTENNES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas traiter ce point aujourd'hui.

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES POUR LA MAM

Monsieur le Maire propose de souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de la Maison d'Assistants Maternelles. Cette assurance couvre les éventuelles malfaçons qui pourraient apparaître après réception de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de souscrire une assurance dommages-ouvrage avec GROUPAMA dans le cadre des travaux de la Maison d'Assistants Maternelles.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de l'Allier. Elle a pour objet la participation financière et la revalorisation des tarifs. Pour l'année 2020, et à titre exceptionnel, le taux est fixé à 0,08% au lieu de 0,10%, compte tenu de l'absence de visite pendant une partie de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du Centre de Gestion de l'Allier.

PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ PROJET RD745

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération D2019-069 du 25 juin 2019, de confier à l'Agence Technique Départementale de l'Allier la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de la RD745 (ancienne nationale) et ses abords.

Suite à la présentation de cette étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'étude et le plan de financement par délibération D2019-101 du 24.10.2019.

Cependant, il est nécessaire de modifier le plan de financement initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Travaux	350 000,00 €	LEADER	65 000,00 €	16,25%
		DETR (Contrat de Ruralité Etat)	25 000,00 €	6,25%
Maîtrise d'œuvre	28 000,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	90 000,00 €	22,5%
		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	75 000,00 €	18,75%
Frais annexes	22 000,00 €	Autofinancement	145 000,00 €	36,25
TOTAL	400 000,00 €	TOTAL	400 000,00 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de 25 000€,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de l'Aménagement d'espaces extérieurs publics d'un montant de 90 000,00€,

↳ **Leader** d'un montant de **65 000,00€** au titre du programme Leader 2014-2020 du GAL PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

↳ Du **Conseil Régional** d'un montant de 75 000,00€.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au Budget 2020.

13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

La séance est levée à 21h.